



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE LIGUE DERIVEURS N°2

4 et 5 avril 2020

Lac de Hourtin

Club Voile Hourtin Médoc

Grade 5 A

Série : OBI, EUR, LAS, LAR, LA4, 420, RSFéva, IND, AD303, INQ

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement sportif et ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux IND et INQ –OBI – EUR – Lasers toutes séries - SOLITAIRE-DOUBLE – AD303 – MINJ.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et régler l'inscription sur le site du CVHM à <https://club-voile-hourtin.fr/avril-2020/> au plus tard le...27 mars 2020
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : **8,00 € par coureur et par journée,**

Solitaire : 16 € pour les 4 et 5 avril 8€ pour les MiniJ le 5 avril	Double : 32 € pour les 4 et 5 avril 16€ pour les AD303 le 5 avril
--------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	4 avril	9h
Clôture des inscriptions	4 avril	12h
Confirmation pour les AD 303, MiniJ et INQ	5 avril	De 9h à 10h

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
4 avril	14h	Toutes
5 avril	10h	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 heures

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition du Championnat de ligue voile légère.

9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans sa série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Madame Evelyne BRU

06 87 12 12 83

ou email cvhm@free.fr

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

